



Problèmes avec le tresore des radars automatisés

Par **nono68**, le **18/02/2008** à **12:01**

Bonjour à tous,rnrnJ'ai recement eu par courrier une lettre d'opposition bancaire, c'est le tresore des radars automatisés basé à Rennes qui me l'envoie. Compte bancaire bloqué, frais bancaire qui vont avec..rnTous serait bien si, je n'étais pas le conducteur au moments des faits et que la personne concernée à payé les contraventions, preuve à l'appui!!rnDonc, qui va me rembourser les frais bancaires ???rnMerci pour votre réponses et bon ventrnNono68

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008** à **10:26**

Bonjour,rnrnil vous faut fournir la preuve du paiement à l'officier du comptable. Si vous la possédait vous pouvez demander le remboursement des frais bancaires au trésor.rnrnRestant à votre disposition